

**Demande d'autorisation de chasse particulières par tir de jour
du sanglier en périphérie des parcelles agricoles en cours de récolte ou de broyage entre le 1^{er} juillet 2022
et le 15 décembre 2022**
Conformément à l'arrêté préfectoral n° 36-2022-07-01-00006 du 1^{er} juillet 2022

Je soussigné (Nom-prénom) :	
Adresse :	
Code postal – Commune :	
N° téléphone (fixe / portable)	
Adresse électronique	

Désignation de l'exploitation agricole	
--	--

Agissant en qualité de :

propriétaire		Exploitant agricole	
Délégué du propriétaire		Locataire de chasse	
fermier		Président de société de chasse privée	
Délégué du fermier			

Période sollicitée (limitée à 1 mois par demande) du **2022** au **2022**

Sur les cultures subissant des dégâts suivantes :

Concernant une surface de hectares situés sur la (les) commune(s) de

Lieux-dits (ou parcelles cadastrales) :

/// je déclare être détenteur du droit de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts sur les territoires concernés par la présente demande ou avoir reçu l'accord écrit du détenteur.

/// j'atteste sur l'honneur subir des dégâts significatifs causés par des sangliers **sur les parcelles mentionnées ci-dessus.**

Un accord préalable écrit (suivant un modèle type transmis par la DDT) devra être établi entre l'exploitant agricole et le titulaire du droit de destruction avant toute action entreprise.

/// je m'engage à mettre en œuvre les mesures administratives de destruction conformément à l'ensemble des conditions prescrites ci-dessous :

- Ma demande concerne les tireurs suivants (y mentionner le demandeur si besoin) :

Nom-Prénom	N° de permis de chasser

SEULEMENT 5 CHASSEURS MAXIMUM POURRONT ETRE PRESENTS POUR CHAQUE OPERATION.

- Ma demande concerne le(s) conducteur(s) de chiens de sang suivant(s) :

Nom-Prénom

Conditions liées à la demande d'autorisation de chasses particulières :

Les opérations se dérouleront sous la responsabilité des titulaires du droit de destruction qui devront s'assurer de la sécurité des opérations :

- Les tireurs se posteront uniquement en dehors du périmètre de circulation des engins agricoles.
- La pose des panneaux signale l'opération et le port du gilet fluo pour les tireurs est obligatoire durant ces interventions.
- Aucun tir autorisé à partir de tout véhicule motorisé.
- Le tir doit être fichant et ne doit être effectué qu'en dehors de la parcelle où interviennent les engins agricoles, en respectant les règles de sécurité prévues dans le schéma départemental de gestion cynégétique.
- Les opérations de destruction du sanglier se feront en périphérie des parcelles agricoles en cours de récolte ou en cours de broyage.
- Si nécessaire, il faudra disposer du droit de destruction sur les parcelles adjacentes pour les postés et tireurs, afin de leur permettre de s'y placer et de tirer.

Les participants devront être titulaire d'un permis de chasser validé pour la saison en cours et d'une assurance couvrant le droit de destruction.

Les animaux blessés au cours de cette battue devront être recherchés par un conducteur de chien de sang agréé pour être achevés. Son nom devra être nominativement cité dans la demande d'autorisation.

Je m'engage à prévenir au moins 24 heures à l'avance :

- le service départemental de l'OFB par mail : sd36@ofb.gouv.fr ;
- le centre opérationnel de gendarmerie par mail : corg.ggd36@gendarmerie.interieur.gouv.fr ;
- la fédération départementale des chasseurs par mail : fdc36avisddt@orange.fr ;
- le(s) maire(s) de la(es) commune(s) concernée(s).

Je m'engage à transmettre le résultat de ces chasses particulières à tir contre des sangliers, notamment le nombre d'animaux prélevés, **dans les 48 heures**, accompagné de l'accord écrit préalable, à la Direction départementale des territoires – CS 60616 – Cité administrative – Boulevard George Sand – 36020 Châteauroux cedex – Tél : 02 54 53 20 36 (Courriel : ddt-satr@indre.gouv.fr).

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur :

Formulaire à adresser uniquement à : ddt-satr@indre.gouv.fr

ou à défaut, en cas d'impossibilité, par courrier à :

Direction départementale des territoires de l'Indre - CS 60616 - Cité administrative – Boulevard George Sand - 36020 Châteauroux cedex - Tél : 02 54 53 20 36